

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5  
DE LA RÉGIE**



---

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À  
HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION RELATIVE À L'EXAMEN DU PLAN DIRECTEUR  
DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC (TEQ)**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0050](#), p. 13;
  - (ii) Pièce [B-0041](#), p. 9;
  - (iii) [Pièce B-0078](#) du rapport annuel 2017;
  - (iv) Pièce [A-0049](#), p. 9.

**Préambule :**

(i) Dans son rapport annuel 2017, à la référence (i), le Distributeur indique que le suivi du marché de l'éclairage efficace au marché résidentiel (2016 à 2018) est en cours, de même que l'évaluation de la transformation du marché des fenêtres et portes fenêtres Energy Star dans le secteur résidentiel.

(ii) Au dossier R-4011-2017, à la référence (ii), le Distributeur indique : « *La promotion de Fenêtres et portes-fenêtres se poursuit. Une évaluation des interventions du Distributeur dans ce marché est présentement en cours de réalisation afin de mesurer l'influence du Distributeur pour ces produits.* »

(iii) À la référence (iii), [le Distributeur](#) soumet que les résultats préliminaires de cette évaluation devaient être disponibles en mars 2018 et le rapport final en juin 2018.

(iv) À la référence (iv), le Distributeur indique, « *Étant en attente des conclusions de l'étude sur la transformation de marché de ce produit, laquelle devrait être disponible au début de l'année 2019, [...]* ».

**Demandes :**

- 1.1 En lien avec la référence (i), veuillez préciser le moment où l'étude sur la transformation du marché des portes-fenêtres et fenêtres a débuté.

**Réponse :**

1                    **L'étude sur la transformation du marché des fenêtres et portes-fenêtres a**  
2                    **débuté le 29 mai 2017.**

- 1.2 Veuillez indiquer si les résultats préliminaires étaient disponibles en mars 2018, tel que prévu à la référence (iii).

**Réponse :**

3                    **Non, les résultats préliminaires de cette évaluation n'étaient pas disponibles en**  
4                    **mars 2018. Ils ont été obtenus en fin d'année 2018.**

- 1.3 Le cas échéant, veuillez indiquer si ces résultats préliminaires ont été inclus dans les prévisions du Distributeur à son PGEÉ 2019-2020 à la page 27 de la pièce [A-0049](#) déposée dans le dossier R-4057-2018, ainsi que dans les prévisions du Distributeur dans le Plan directeur à la page 4 de la pièce [B-0104](#).

**Réponse :**

1           **Non, le Distributeur n'a pas intégré une estimation des résultats anticipés en**  
2           **lien avec les résultats de l'évaluation du volet *Fenêtres et portes-fenêtres* au**  
3           **moment de produire les pièces A-0049 et B-0104 du Plan directeur étant donné**  
4           **la non disponibilité à ce moment de l'étude sur la transformation du marché des**  
5           **fenêtres et portes-fenêtres.**

- 1.4 Veuillez déposer le rapport d'évaluation sur la transformation du marché des fenêtres et portes-fenêtres.

**Réponse :**

6           **La rédaction du rapport final n'étant pas terminée, il est prévu que le rapport**  
7           **d'évaluation sur la transformation du marché des fenêtres et portes-fenêtres**  
8           **soit déposé avec le Rapport annuel 2018 du Distributeur.**

2.    **Références :** (i) Pièce [C-ACIG-AQCIE-CIFQ-0020](#), p. 9;  
                         (ii) Pièce [B-0104](#), p. 3 et 4.

**Préambule :**

(i) l'ACIG-AQCIE-CIFQ indique, dans sa preuve à la référence (i), comprendre que « *la mesure Éclairage est prévue par Hydro-Québec, mais les économies sont intégrées à la mesure « Sensibilisation Mieux Consommer » où il est indiqué une économie de 58,3 GWh* » ;

(ii) En référence (ii), le Distributeur présente ses prévisions d'économies d'énergie pour la mesure 47.8 *Programme Mieux Consommer* et indique que « *Les mesures éclairage et fenêtres et portes fenêtres font présentement l'objet d'une évaluation de transformation de marché* ».

**Demandes :**

- 2.1 Veuillez préciser si les économies d'énergie associées aux mesures *Éclairage efficace*, de fenêtres et portes fenêtres, de piscines efficaces et de produits économiseurs d'eau sont comptabilisées, pour chaque année du Plan directeur, dans la mesure 47.7 ou dans la mesure 47.8, à la référence (ii).

**Réponse :**

1           **Pour les volets *Éclairage efficace*, *Piscines efficaces* et *Produits économiseurs***  
2           ***d'eau*, le Distributeur a inclus une prévision des économies d'énergie dans la**  
3           **mesure 47.8 du Plan directeur. Cependant, pour le volet *Fenêtres et portes-***  
4           ***fenêtres*, aucune économie d'énergie n'a été prévue pour les raisons invoquées**  
5           **en réponse à la question 1.3.**

- 2.2 En ce qui a trait à la mesure 47.8, veuillez expliquer l'écart entre les économies d'énergie de 54,6 GWh attribuées pour l'année 2019, au dossier tarifaire R-4057-2018, et celles de 109,7 GWh attribuées chaque année du Plan directeur, à la référence (ii). Veuillez préciser si cet écart est justifié par une évaluation de transformation du marché.

**Réponse :**

6           **L'écart de 55,1 GWh entre la prévision d'économies d'énergie de la mesure 47.8**  
7           **du Plan directeur et celle de *Programmes spécifiques Mieux consommer***  
8           **(excluant le DUD) dans le dossier R-4057-2018 s'explique principalement par le**  
9           **fait qu'aucune économie d'énergie n'a été prévue pour le volet *Éclairage de***  
10           ***Programmes spécifiques Mieux consommer*. En effet, dans le cadre des**  
11           **demandes tarifaires, le Distributeur a pour pratique de ne pas inclure d'estimés**  
12           **en transformation de marché dans ses prévisions, mais d'attendre les résultats**  
13           **d'une évaluation pour ce faire.**

14           **Cependant, considérant l'horizon de 5 ans du Plan directeur, le Distributeur a**  
15           **jugé pertinent d'ajouter de la précision et d'inclure un estimé de l'impact en**  
16           **transformation de marché du volet *Éclairage* basé sur les données disponibles**  
17           **provenant d'évaluations passées. Voir également la réponse à la question 7.1**  
18           **de la demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce HQD-2,**  
19           **document 1.1 (C-HQD-0016) et la réponse de TEQ à la question 10.1 de l'ACIG-**  
20           **AQCIE-CIFQ (B-0053).**

21           **Par ailleurs, pour le volet *Fenêtres et portes-fenêtres*, le Distributeur ne**  
22           **disposait d'aucune donnée provenant d'évaluation lui permettant d'inclure un**  
23           **tel estimé à ses prévisions.**

2.3 Dans l'affirmative, veuillez indiquer pour quels produits.

**Réponse :**

1           **Sans objet.**